

QUESTION ÉCRITE P-1365/07  
posée par Marc Tarabella (PSE)  
à la Commission

Objet: Création d'un nouveau réseau de lutte contre les fraudes et les infractions

La Commission a annoncé par un communiqué de presse le 27 février 2007 la création d'un nouveau « puissant réseau de lutte contre les fraudes et les infractions ».

Une pareille annonce solennelle ne pourrait qu'être applaudie chaleureusement par tous les consommateurs de l'Union, si la Commission ne disposait déjà d'une panoplie d'organes et de réseaux chargés du contrôle de l'application du droit communautaire, dans le domaine du marché intérieur aussi bien que de la protection des consommateurs.

La Commission peut-elle expliquer pour quelles raisons ce nouveau réseau serait plus efficace, plus rapide et moins onéreux pour les victimes, alors qu'elle n'intervient pas, ou pas de façon efficace, pour faire fonctionner les systèmes multiples déjà en place dans les États membres?

Comment la Commission entend-elle financer le fonctionnement d'un tel réseau qui devrait s'occuper de domaines aussi sophistiqués, différents et bien organisés que: "les fausses loteries, faux clubs de vacances, ventes forcées de vacances, multipropriété, etc...", alors que, non seulement de nombreuses législations existent déjà dans ces domaines, mais également des formules de règlement alternatif de litiges transfrontaliers et que, ni la Commission, ni les États membres ne veulent engager des moyens financiers importants pour les faire fonctionner?

Comment la Commission entend-elle doter les nouveaux États membres, qui constituent des cibles particulièrement vulnérables, non expérimentées en la matière, de moyens pour lutter contre l'installation sur leur territoire de réseaux d'escrocs très expérimentés?